

Accès pour tous

L'accessibilité URBaine

Une nouvelle approche de la ville



Quand un espace est inadapté aux capacités motrices, sensorielles et intellectuelles d'une personne, celle-ci se retrouve en « situation de handicap ». Cette notion a amené les différents corps de métiers qui conçoivent la ville à tenter de supprimer les lieux inaccessibles. Celle de « continuité de la chaîne du déplacement » induite par la loi de 2005 devrait les obliger à coordonner leurs travaux.

La loi 2005-102 stipule dans son article 45 que « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ». Qu'un seul de ces maillons vienne à poser problème et c'est l'accessibilité de l'ensemble du milieu urbain qui est remise en cause. Or, ces différents maillons constituent aujourd'hui autant de secteurs d'expertise cloisonnés

qui relèvent de différents maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrage, exploitants. . Ce qui peut entraîner des problèmes aux connexions ou aux interfaces. Pour l'utilisateur, l'essentiel est donc de pouvoir se déplacer d'un point A à un point B, en profitant de l'ensemble des services qui lui sont proposés. Sans s'en rendre compte, il sera peut-être passé d'un réseau de transport collectif géré à l'échelon intercommunal à un établissement recevant du public (ERP) appartenant à une société privée, en traversant un espace public municipal. Sans le savoir, il

sera amené à profiter d'une signalétique qui aura été commandée, conçue, installée et entretenue par autant d'acteurs différents. Pour atteindre cet objectif de transparence, il est donc essentiel de développer aujourd'hui des approches à la fois transversales (aux différents maillons de la chaîne du déplacement) et pluri-disciplinaires (au cours d'un projet).

Un champ d'application élargi

La loi de 2005 a été élaborée après une analyse des lacunes de la loi de 1975 qui



a fait ressortir l'absence d'obligations sur certains éléments constitutifs du milieu urbain. La loi 2005-102 franchit ainsi un seuil dans chaque domaine du cadre bâti :

- les maisons individuelles neuves sont soumises à des règles d'accessibilité (intégrant notamment les notions d'adaptabilité et d'unité de vie) ;
- les immeubles d'habitat collectif neufs sont toujours soumis aux règles d'accessibilité, mais ceux du parc existant devront être améliorés lors des travaux de rénovation ;
- les établissements recevant du public existants doivent devenir accessibles avant 2015 selon des règles proches de celles qui sont applicables aux équipements neufs.

La logique d'accessibilité globale a donc amené le législateur à fixer comme objectif d'aller plus loin dans la résolution des situations de handicap causées par le cadre bâti, neuf et ancien. Pour les bâtiments neufs, de nouvelles solutions (techniques, technologiques, architecturales...) sont aujourd'hui à trouver. Pour les ERP existants, le décret 2006-555 prévoit la réalisation d'un diagnostic (pour les catégories 1 à 4) afin d'aider les gestionnaires à évaluer les problèmes d'accessibilité, à envisager les solutions possibles et à estimer leur coût afin de remplir l'objectif fixé pour 2015 en élaborant une programmation pluri-annuelle de mesures correctives.

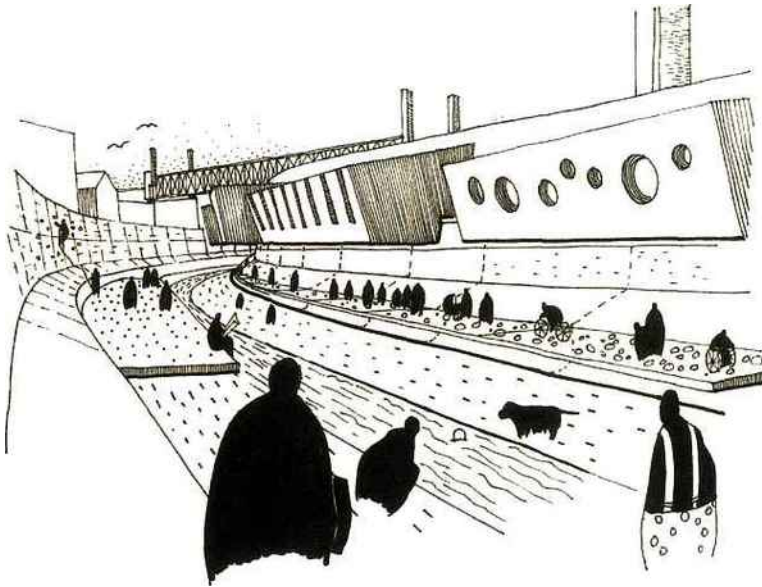
Mieux prendre en compte les malentendants

Autre évolution majeure de la loi de 2005. elle prévoit la prise en compte de tous les types de déficiences, notamment motrices, visuelles, auditives, mentales, cognitives ou psychiques. Mais si les besoins en matière d'accessibilité des utilisateurs de fauteuils roulants et, dans une moindre mesure, des personnes non ou mal-voyantes sont à ce jour assez bien appréhendés, il n'en est pas de même pour ceux des autres catégories d'utilisateurs en situation de handicap. Il est donc nécessaire de s'interroger d'abord sur les difficultés causées par certaines

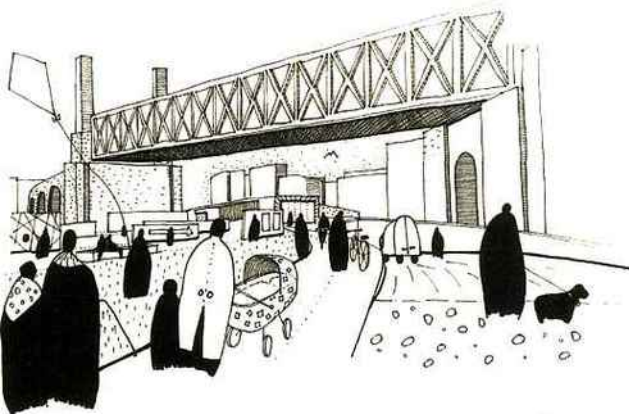


Schindler Award 2008 – Connection Strategy, mention speciale

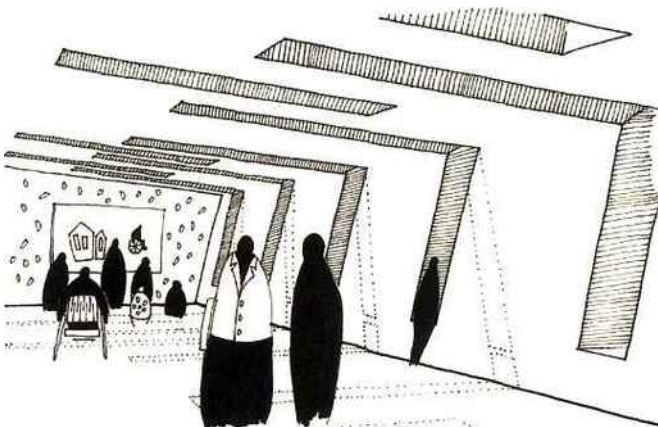
La proposition de l'étudiante polonaise Katarzyna Urbanowicz représente une approche urbanistique « multi-sensorielle ». Un système dense de circulations aux rythmes différents, sous forme de sentiers et de passerelles bien identifiées, permet de resserrer les liens avec les quartiers alentour, tout en faisant de la rivière un élément essentiel du site.



parc public



promenade pour piétons et cycles



salle de classe

Schindler Award 2008 – Vienna Carpet, 2^e prix

Le projet des étudiants tchèques Jakub Krčmar et Martina Sotkova met l'accent sur le traitement des espaces publics extérieurs. Ceux-ci sont ponctués « d'îlots de repérage » comprenant un centre communautaire tandis que la station-service et le restaurant fast-food sont en partie dissimulés par le terrain. Une tour telle une rue verticale, polarise le reste du programme à bonne distance du pont de Otto Wagner

déficiences afin d'envisager des solutions adaptées. Un travail de recherche sur les difficultés des personnes sourdes et malentendantes a par exemple permis d'identifier certaines marges de progrès. En effet, bien qu'invisible et méconnue, cette catégorie d'utilisateurs (en fait divisée en de nombreuses sous-catégories aux spécificités importantes) représente près de 10 % de la population française et rencontre de nombreux problèmes au quotidien. Certains sont liés aux messages sonores dans les transports, d'autres aux alarmes incendie, à la communication aux guichets, aux ambiances sonores et visuelles trop chargées, aux interphones... Les pistes de travail visant une meilleure accessibilité du milieu urbain pour les personnes en situation de handicap auditif sont nombreuses : découplage des espaces intérieurs, utilisation de la lumière naturelle en évitant les contre-jours dans les zones de communication, développement des informations visuelles (mais pas uniquement textuelles puisque une partie des sourds de naissance maîtrise mal l'écrit), amélioration de la visibilité des informations utiles et de la lisibilité des espaces, travail sur l'identité propre des lieux et réduction des nuisances sonores.

Tous concernés

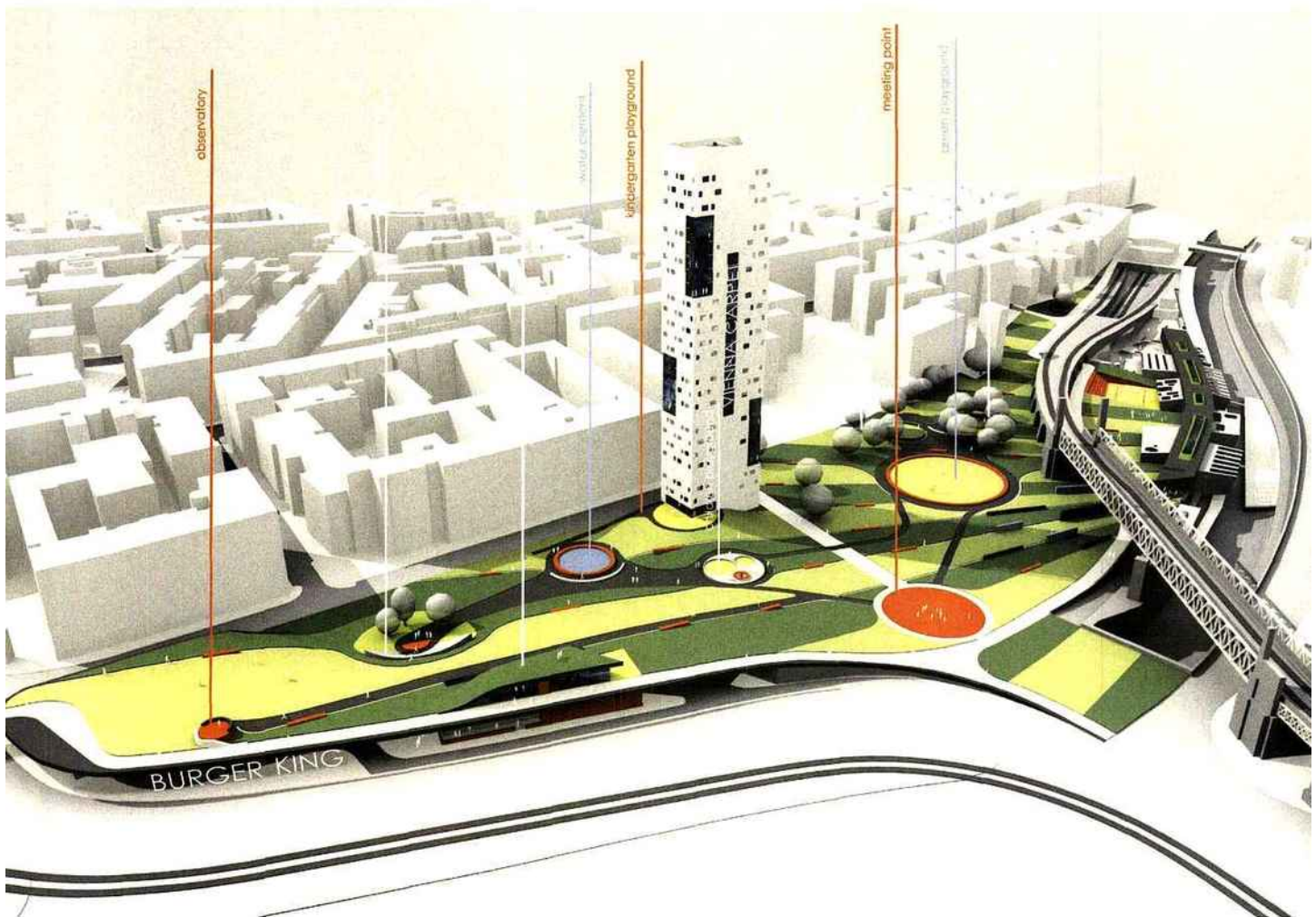
La prise en compte des usagers en situation de handicap dans la production du milieu urbain tend vers une amélioration du confort et de la qualité d'usage pour tous. C'est d'ailleurs le sens de la définition donnée par le Parlement européen en 2001 pour les personnes à mobilité réduite, encore souvent confondues en France avec les utilisateurs de fauteuils roulants. Elle inclut tous les individus ayant des difficultés pour se déplacer : ceux qui souffrent de handicaps sensoriels et intellectuels ou qui sont handicapés des membres, mais aussi les personnes de petite taille, celles qui transportent des bagages lourds, traînent un caddie ou poussent un landau, les personnes âgées, les femmes enceintes et les parents accompagnés de jeunes enfants.

Une définition dans laquelle chacun peut se projeter, de façon permanente ou temporaire, à court ou à moyen terme. ☑

laurent saby

Pour en savoir plus

Laurent Saby est ingénieur-docteur et travaille pour le ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Amenagement du territoire. Il a soutenu sa thèse en 2007 sur les problèmes d'accessibilité rencontrés par les sourds et malentendants avant d'intégrer le programme transversal « Ville accessible à tous » du Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (Certu). Sa thèse vient de remporter le prix spécial du grand prix de thèse sur la ville 2008 www.certu.fr



Schindler Award 2008 – L’accessibilité naturellement

Le concours européen d’architecture « Access for all », créé en 2003 par le groupe Schindler, offre une réflexion globale sur l’accessibilité, entendue au sens large, en prenant en compte différentes formes de difficultés permanentes ou temporaires. A travers ce concours destiné aux étudiants le fabricant d’ascenseurs, escaliers mécaniques et trottoirs roulants, entend encourager les futurs architectes à intégrer naturellement ces problématiques dans la conception de leurs projets. Il n’y est pas question de prescriptions de matériel mais bien d’implication dans la démarche de développement durable, dans le cadre d’un travail urbanistique avant tout. « Il est très important qu’il y ait des concours qui fassent réfléchir les jeunes architectes à l’avenir de leur métier et qui les incitent à prendre soin des individus de tous les individus », déclarait Françoise-Hélène Jourda architecte et présidente du jury lors de la remise des prix. Cette année le jury composé d’architectes d’urbanistes et de spécialistes du handicap a recueilli pas moins de 369 candidatures, représentant 957 étudiants issus de dix-sept pays européens. Ce taux de participation impressionnant est sans doute la preuve de l’intérêt croissant des jeunes générations et des écoles d’architecture pour les questions d’accessibilité

Le programme impose aux candidats consistait à réaménager un quartier désaffecté du centre de Vienne, sur lequel était autrefois implantée une usine à gaz. Traversé par un canal en contrebas et un pont dessiné par Otto Wagner, le lieu « confrontait les étudiants aux problèmes urbains traditionnels que sont le trafic, les quartiers abandonnés, les problèmes

de transport public ainsi qu’au défi de l’intégration de la rivière ». Il s’agissait donc de créer un site accessible à tous autour de l’idée d’un urbanisme favorisant l’intégration sociale. Les contraintes concernaient diverses créations : un axe de connexion nord-sud entre les différents quartiers de la ville, quatre vingt-dix logements sociaux ou privés, un centre communautaire, différents équipements sportifs (terrains de pétanque, volley, bmx, un skate-parc et un gymnase) et des bureaux associatifs. Niels Krieger et Thorsten Stelter ont remporté le premier prix (5 000 euros) grâce à leur « Triangle » tandis que leur faculté, l’Université des sciences appliquées de Coblenz, en Allemagne, a décroché le premier prix des écoles (25 000 euros) à investir dans la recherche autour de l’accessibilité pour tous. Deux projets menés par des étudiants français s’inscrivent dans la liste des prix et des mentions.

A la lecture des propositions, très variées, on se prête à rêver que les acteurs de la ville de Vienne s’en inspirent et leur donnent réalité. Les étudiants n’en seraient que plus fiers. Pour sa prochaine session, Schindler est encore en quête d’un site, qui devrait logiquement se trouver en Allemagne, vainqueur à deux titres du Schindler Award 2008.

www.schindleraward.com

cecile lepot